



Compte rendu de la 4^{ème} Conférence Jardins organisée par le CDT de l'Essonne

« Les Jardins familiaux et partagés en Essonne »

Le 24 octobre 2013 au Centre culturel Robert Desnos à Ris Orangis

9h30 - 10h15

Les Jardins familiaux de l'Orme Pomponne à Ris Orangis

Gil Melin, Président de l'association des jardins familiaux de l'Orme Pomponne et responsable du pôle pédagogie et innovation à la Bergerie nationale. Contact : gil.melin@educagri.fr

Chronologie des Jardins familiaux de Ris Orangis :

- 1995 : émergence de l'idée de jardins familiaux à Ris Orangis
- 1996 : prise de décision et étude, première réunion d'information, recherche des financements
- 1997 : création de l'association
- 1998 : livraison des premières parcelles : 85 parcelles = 238 000€, soit une part de 2800€/famille
- 2001 : livraison d'une deuxième tranche : 85 parcelles = 316 000 € soit une part de 3462€/famille
- 2009 : Décision d'une troisième tranche, livraison de 90 parcelles et d'un bâtiment associatif prévus en 2014 (800 000 €).

Les Jardins familiaux de Ris Orangis s'étendent sur 3 hectares de terrain dont 2 hectares cultivés et 1 hectare d'espaces collectifs (local collectif, espaces pique-nique, boulodrome, etc.). A ce jour, ce sont près de 180 familles qui bénéficient de ces parcelles. Pour obtenir une parcelle, il faut impérativement résider à Ris-Orangis et être majeur. Une liste d'attente a été mise en place depuis l'ouverture des jardins, elle regroupe aujourd'hui près de 200 familles.

Parmi ces 180 familles, on constate une grande disparité sociale et culturelle. Issus pour la plupart de milieux relativement modestes, les jardiniers sont retraités (34 %), employés (33 %) ou encore sans emploi (8 %). On distingue au sein des jardins, une forte mixité culturelle, principalement des cultures méditerranéennes : portugais (6 %), turcs (5 %) ou encore marocains (4 %).

Les Jardins familiaux de l'Orme Pomponne se veulent multifonctionnels. L'association prône une diversité paysagère et biologique en préservant durablement la faune et la flore, notamment grâce à une gestion écologique de l'eau et des déchets ou encore en réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires. L'objectif étant aujourd'hui de produire une ressource alimentaire saine.

Les jardins familiaux sont avant tout des lieux de partage, de convivialité où différentes cultures et générations cohabitent. Cependant, la première des fonctions d'un jardin familial reste la production collective et individuelle. Cette fonction est d'autant plus renforcée avec la conjoncture actuelle.

Pour les années à venir, l'association souhaiterait prolonger cette multifonctionnalité en se diversifiant d'avantage : ruchers, vergers, et pourquoi pas de l'élevage. Elle souhaiterait aussi dans un avenir proche recruter un gardien/animateur pour assurer la gestion quotidienne des jardins mais aussi l'animation et la sensibilisation auprès des jardiniers et plus largement des visiteurs.

10h15 - 10h45

La Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs et le Bureau d'études Sites et Jardins

Florent Roubinet, Directeur-formateur environnement, Bureau d'études Sites et Jardins. Contact : f.roubinet@jardins-familiaux.asso.fr

Rappel : Les jardins familiaux sont des terrains divisés en parcelles, gérés par une association loi 1901 et mis à disposition de jardiniers moyennant une cotisation annuelle versée à l'association. Les jardiniers peuvent cultiver ces parcelles pour les besoins de leur famille à l'exclusion de tout usage commercial.

Historique des Jardins familiaux en France :

- 1896, le député et abbé Jules Lemire inspiré par le « terrianisme » crée le mouvement des jardins ouvriers. Les premiers jardins ouvriers avaient un rôle essentiellement alimentaire jusqu'en 1950.
- 1950-1975 : les jardins ouvriers deviennent jardins familiaux, une législation spécifique est mise en place (Code des Jardins Familiaux, loi du 26 juillet 1952). L'aménagement paysager des sites reste cependant de faible qualité
- Après 1975 : vif intérêt dans la création de jardins, la fonction des jardins évolue pour répondre aux nouveaux besoins d'une société en mutation. Ils répondent désormais à une multitude de besoins sociaux et culturels
- Années 2000 : les jardins familiaux ont réinvesti le cœur des villes, ils deviennent des lieux de convivialité, d'échanges. Evolution de la population des jardiniers, + de mixité sociale, réelle évolution du concept, création de plus petites parcelles (surface moyenne de 50 à 100 m²) et d'espaces collectifs pour répondre à la demande toujours plus croissante.

Depuis les années 2000, Les jardins familiaux et collectifs sont en plein essor, ils sont à la fois un dispositif de solidarité, de citoyenneté et une opportunité pour les politiques. Ils participent à l'aménagement des quartiers et contribuent à créer ainsi des connexions avec l'espace public. Ils sont devenus un enjeu fort pour les collectivités locales et les organismes HLM dans le cadre de leur politique d'insertion et d'intégration sociale car ils sont aujourd'hui accessibles à tous.

Historique de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs :

- Création en 1896, première fédération de jardins familiaux avec 253 associations adhérentes soit 16 169 jardiniers, reconnue d'utilité publique en 1909
- Gestion en directe (collectivités locales et bailleurs sociaux essentiellement) de 80 sites de jardins en Ile de France (3 400 familles)
- Membre fondateur de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux (15 pays européens + Japon) qui regroupe environ 4 millions de Jardiniers
- Membre fondateur en 2007 du Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux regroupant la Société Nationale d'Horticulture de France, Jardinot et la FNJFC

La Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs regroupe à la fois des jardins familiaux, des jardins partagés ainsi que des jardins d'insertion (www.jardins-familiaux.asso.fr). Elle a pour mission de créer, d'aménager, de gérer ou encore d'animer et de défendre l'ensemble des jardins adhérents. Elle contribue durablement au rayonnement des jardins collectifs.

Chaque jardin adhérent dispose des mêmes droits : assurances, expertise technique, conseils et défense juridique, abonnement à la revue bimensuelle de la Fédération, accès à une base documentaire, FACLA (fond de solidarité) et formations (ex : gestion différenciée, biologie végétale ou encore un jardin au naturel).

La FNJFC rassemble aujourd'hui près de 25 000 familles de jardiniers réparties en 250 structures associatives. Elle a pour objectif d'inciter les associations à respecter l'environnement : limiter les déchets, supprimer les intrants, réduire la consommation d'eau, favoriser la biodiversité

Créé en 1994 au sein de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, le Bureau d'études Sites et Jardins est spécialisé dans la conception de jardins collectifs. L'équipe du Bureau d'études est principalement composée de paysagistes et de formateurs qui travaillent en étroite collaboration avec des architectes, des sociologues et des urbanistes. Elle accompagne les porteurs de projets (associations, collectivités, entreprises) dans le processus de création d'un jardin collectif. Sites et Jardins est amené à réaliser des études paysagères, des missions de maîtrise d'œuvre et de programmation.

Un accompagnement en 4 étapes :

- Une phase informative auprès des élus et techniciens
- Une phase de concertation avec les acteurs de la ville et les habitants pour élaborer un cahier des charges
- Une phase d'élaboration et de présentation du projet avec la remise des plans d'aménagement du site
- Une phase technique : le bureau d'études est en charge du suivi des travaux et assure les réunions de chantier jusqu'à la livraison

Exemples de projets suivis par Sites et Jardins : aménagements de potagers au sein du quartier de la Grande Borne à Grigny (91), réhabilitation du quartier du Noyer Doré à Antony (92) ou encore la création de parcelles potagères à Bobigny (93).

10h45 - 11h15

Agence des Espaces Verts Ile de France et la politique des espaces ouverts en Ile de France

Nathalie Petitjean, chargée de mission territoriale Essonne, Direction de l'aménagement des territoires, Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France. Contact : npetitjean@aev-iledefrance.fr

Créé en 1976, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France (www.aev-iledefrance.fr) a pour objectif de fournir aux collectivités ou associations :

- Une aide à l'acquisition d'espaces naturels : types d'opération éligibles et pièces nécessaires à fournir
- Une aide à l'aménagement d'espace naturel, exemple : un jardin familial ou partagé : type d'opération éligibles et pièces nécessaires

L'action de l'AEV, en tant qu'aménageur du territoire francilien s'inscrit nécessairement dans une démarche prospective. Dans le cadre de la révision du Schéma directeur de la Région Ile de France, elle consiste notamment à étudier le territoire et appréhender son évolution, de façon à repérer les sites sur lesquels il serait judicieux de créer des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF). Au total en Ile de France : 22 territoires stratégiques, 54 périmètres d'intervention foncière.

Types d'opérations éligibles à une aide de l'AEV : Jardins de proximité, parcs, espaces naturels ou forestiers, coulées vertes, jardins familiaux, jardins partagés, collectifs ou pédagogiques, jardin d'insertion, extension de l'emprise d'un espace vert existant ou encore un terrain/une exploitation agricole.

Les organismes ou collectivités désirant obtenir une subvention doivent se soumettre aux modalités d'attribution de subventions définies par l'AEV (constituer un dossier complet et respecter les délais de la procédure).

Pièces indispensables à fournir au dossier :

- La délibération approuvant l'acquisition, s'engageant à maintenir l'inscription des terrains en zone N
- L'estimation domaniale du terrain nu
- La copie de l'acte d'acquisition,
- Une note explicative sur le projet (phasages, coûts, etc.) et les objectifs de la collectivité ou de l'association
- Les informations techniques (PLU, listes des parcelles, superficie, photos, etc.), un inventaire faune/flore
- Le plan de financement
- Si une association est à l'origine du projet, copie des statuts de l'association porteuse du projet. Inscription dans l'acte d'acquisition, de la cession à titre gratuit du terrain au conseil régional d'Ile-de-France en cas de dissolution de l'association.

Pour être éligibles, les jardins familiaux et partagés doivent être d'un seul tenant et la superficie du site doit dépasser les 3000 m² (en trame verte d'agglomération, si la commune où est situé le terrain dispose de 10 m² d'espaces verts publics par habitant, le seuil d'éligibilité de superficie est abaissé à 1000 m²). Une partie du site devra être accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour le cas des jardins familiaux, la surface des lots individuels devra être comprise entre 120 m² et 250 m². De plus, ils devront être traversés par une allée publique.

Le site où doit se dérouler le projet doit être la propriété du demandeur ou loué sous forme de bail emphytéotique ou encore mis à disposition du demandeur par une convention (durée minimum de 18 ans). Le dossier complet doit être déposé au minimum 4 mois avant le passage en Conseil d'administration des élus. Les taux de subvention varient entre 25% et 40% pour les communes ou EPCI fiscalement moins favorisés (40% pour les projets réalisés en secteurs carencés et ecoresponsables) et entre 20% et 35 % pour les autres collectivités ou associations.

Une fois la subvention votée, une convention d'aide financière est alors signée. Elle fixe les obligations du bénéficiaire de la subvention et fixe les délais de versement de la subvention. La Région accompagne particulièrement les jardins solidaires.

Autre type d'aide financé par la Région Ile de France : des appels à projet deux fois par an pour la création, l'agrandissement ou la restauration de jardins solidaires. Cette aide est destinée aux associations, aux amicales d'habitants, aux collectivités ou encore aux bailleurs sociaux. Le taux de subvention peut avoisiner les 50% et le montant plafond de subvention est de 10 000 €.

Pour plus d'informations, voici le site Internet : www.ildefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/jardins-solidaires

11h15 - 12h00

Présentation des actions et missions de l'association Graine de Jardins

Laurence Baudalet, coordinatrice de l'association Graine de Jardins. Contact : contact@grainedejardins.fr

En 1997, une charte des jardins partagés a été rédigée par le réseau national « Le Jardin dans tous ses états ». Ce réseau est constitué de correspondants régionaux regroupés autour de valeurs communes de partage, de convivialité et de respect de l'environnement et de solidarité.

L'association Graine de Jardins, créée en mars 2001, anime et fédère les jardins partagés de la Région Ile de France dans le cadre du réseau national des jardins partagés. Elle est présidée par Susan Kutner et regroupe 3 salariés. Son budget annuel avoisine les 130 000 euros (subventionnée à hauteur de 60 000 euros).

Dès 2001, un état des lieux des jardins partagés est lancé dans Paris. Cette action a permis au départ de créer un annuaire des jardins partagés parisiens puis aujourd'hui d'étendre cet annuaire à l'ensemble des départements de la Région Ile de France. On recense près de 141 jardins partagés sur le portail régional : www.jardinons-ensemble.org, dont 3 jardins partagés en Essonne. Les jardins partagés d'Ile de France sont implantés dans des parcs publics, des friches, au pied d'immeuble ou encore sur les toits.

Entre 2002 et 2003, Graine de jardins a accompagné la ville de Paris afin de mettre en place le programme « Main verte ». Ce programme a pour objectifs d'encourager, d'accompagner et de coordonner les jardins partagés existants et en projet dans la ville de Paris.

Les missions de Graine de Jardins :

- Accompagnement de projets de jardins partagés sur le territoire francilien, définition d'un projet en concertation avec l'ensemble des acteurs (associations, habitants, élus, techniciens), réflexion sur les aménagements du jardin en fonction des activités et des usages. Rédaction d'un règlement intérieur.
- Animation du réseau des jardins partagés d'Ile de France
- Administration du portail
- Création de politiques publiques (« Main Verte » à Paris)
- Formation
- Centre de ressources documentaires
- Organisation de manifestations locales et nationales

Graine de Jardins encourage la mixité sociale, culturelle et générationnelle et prône une gestion participative de l'espace public. Pour chaque projet de jardin partagé, une réflexion est engagée sur

l'intégration paysagère des aménagements ainsi que des réunions de concertation avec les habitants, les futurs usagers, intervenants sociaux, élus, techniciens et associations.

Les jardins partagés sont des espaces conviviaux, composés de parcelles individuelles ou collectives et géré par des organismes associatifs (ex : association de quartier, CCAS, centre d'animation, centre social). Les principales dépenses pour le fonctionnement d'un jardin partagé sont : une dépense en eau, une assurance ou encore des achats de matériel.

Subventions attribuées aux jardins partagés :

- Financement par l'ANRU
- Appel à projet jardins solidaires du Conseil Régional Ile-de-France
- Budgets espaces verts des collectivités et bailleurs sociaux
- Fondation Bruneau

12h - 12h30

Le jardin partagé de Saint Michel sur Orge

Thomas Lemaître, animateur – référent famille au centre social Mandela à Saint Michel sur Orge.

Contact : thomas.lemaitre@saintmichel91.fr

Le jardin partagé de Saint Michel sur Orge a vu le jour en 2011. Il est situé au bord du Rû Fleury, le long d'un chemin dérobé situé à la jonction entre le quartier ZUS du Bois des Roches et le centre ancien. Il s'étend sur 750 m².

Ce jardin est situé sur un terrain communal mis à disposition du Centre social Nelson Mandela de Saint Michel sur Orge. Dès 2011, d'importants travaux d'aménagement ont été réalisés : défrichage, mise en place de récupérateurs d'eau de pluie et installation d'une cabane de stockage.

Depuis 3 ans, le Centre social Nelson Mandela porte ce projet ecocitoyen. Le jardin partagé est géré à l'année par un comité de jardiniers bénévoles actifs (une dizaine de bénévoles) et un animateur du centre social. De plus, le service des espaces verts de la ville de Saint-Michel sur Orge contribue lui aussi au projet. A la création de ce projet, de nombreux habitants volontaires se sont inscrits au projet. Il leur a été remis le règlement intérieur ainsi que les clés du jardin.

C'est avant tout un lieu de rencontres et de convivialité où des évènements et des animations familiales sont organisés toute l'année (ex : Portes ouvertes, trocs aux plantes, Rendez-vous au Jardin, Halloween ou encore des barbecues amicaux).

Les objectifs de ce projet :

- développer un lieu de rencontre, de travail et d'expérimentation
- gérer de manière collective le jardin
- créer des liens entre tous les habitants (enfants, ados, adultes, seniors) et autour d'un projet commun
- réaliser diverses animations familiales, sociales et artistiques autour du thème du jardin partagé, tout au long de l'année
- apporter et développer des savoir-faire
- mettre en place des partenariats avec d'autres organismes publics/privés

En 2012, dans le cadre de la semaine environnement, le Centre d'Art Contemporain de Brétigny-sur-Orge a été invité à mettre en place, avec les jardiniers une démarche constructive et participative qui a permis la création d'une pergola, de bancs et de toilette sèche.

14h30 - 17h00

Visite guidée des jardins familiaux de l'Orme Pomponne à Ris Orangis, par Gil Melin, président de l'association